

40. Y a-t-il, dans la maison, pour recevoir les hôtes appartements suffisamment séparés, comme il convient à la communauté religieuse.

41. (*Dans les Instituts de religieuses.*) L'appartement du chapelain ou du confesseur possède-t-il une entrée distincte et est-il établi de sorte qu'il n'ait aucune communication avec l'habitation des religieuses.

b) Des biens

42. Depuis le dernier rapport, quels ont été les revenus et les dépenses : a) soit dans l'ensemble de l'Institut, soit dans chaque maison.

43. Depuis le dernier rapport, l'Institut ou certaines maisons en particulier ont-ils acquis des biens meubles et immeubles et quelle en est la valeur.

44. L'argent a-t-il été toujours placé à intérêt dans une banque honnête et sûr.

45. Depuis le dernier rapport a-t-on dépensé une partie des biens et laquelle, ou bien a-t-on subi des pertes et quelle en a été la cause.

46. A-t-on aliéné des biens de valeur, soit mobiliers, soit immobiliers, et en vertu de quel pouvoir.

47. A-t-on employé une partie des *capitaux*.

48. La caisse commune ou quelque maison particulière est-elle endettée, et de combien.